

APPEL À CANDIDATURE – VICE-PRÉSIDENT(E) NÉERLANDOPHONE

Le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC) est à la recherche d'un(e) Vice-Président(e) pour assister le Président du Conseil.

Description du Conseil de l'Environnement

Missions

Le Conseil de l'Environnement, créé par l'arrêté du 15/03/1990, est l'instance dédiée à la consultation environnementale à Bruxelles. Il a pour mission d'émettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement ou d'autres instances, un avis motivé sur toute matière de la compétence de la Région de Bruxelles-Capitale et concernant l'environnement. Il donne donc son avis sur tout projet d'ordonnance et d'arrêté réglementaire en matière d'environnement concernant la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil de l'Environnement a également pour mission, au travers du Comité des Usagers de l'Eau créé en son sein en application de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24/04/2014, d'émettre, d'initiative ou sur demande du Gouvernement ou de BRUGEL, un avis motivé sur toute question relative à la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale.

Composition

Le Conseil de l'Environnement est composé de 31 membres effectifs (ainsi que de leur suppléant). Ils sont des représentants du monde associatif, des administrations, des employeurs, des travailleurs, des académiciens, des consommateurs et de personnes désignées en raison de leurs compétences scientifiques en matière d'environnement.

Ensemble, ils se réunissent au minimum une fois par mois afin de rédiger les projets d'avis, qui sont ensuite transmis au Gouvernement au nom du Conseil.

Secrétariat

Le Secrétariat du Conseil de l'Environnement est assuré par deux agents qui forment une équipe bilingue. Ils assistent le Président et le/la Vice-Président(e) dans l'exécution des missions du Conseil. Ils sont notamment en charge du traitement des demandes d'avis, de l'organisation des réunions et de la communication.

Description de la fonction

Profil recherché

- Connaissances linguistiques : le/la Vice-Président(e) doit être de rôle linguistique néerlandophone. Une bonne maîtrise du français est également indispensable ;
- Une connaissance environnementale au sens large est indispensable ;
- Une connaissance des politiques bruxelloises environnementales et d'aménagement du territoire est un atout ;
- Une expérience dans les organes de consultation ou de gestion publique est également un atout : le/la Vice-Président(e) doit savoir adopter une position indépendante et impartiale et mobiliser différents points de vue ;
- Un réseau professionnel à Bruxelles est un atout.

Missions

Le/la Vice-Président(e) :

- Assiste (et remplace, en cas de besoin) le Président pendant les réunions (min. une fois par mois) ;
- Définit, en collaboration avec le Président et avec le soutien du Secrétariat, le cadre de fonctionnement du Conseil, les projets à mener, etc. ;
- Veille, conjointement avec le Président, à ce que les obligations légales et le ROI du Conseil de l'Environnement soient respectés ;
- Assure, conjointement avec le Président, la représentation publique du Conseil.

Rémunération

Il est alloué au/à la Vice-Président(e) du Conseil de l'Environnement un jeton de présence d'un montant de 75€ par séance d'au moins deux heures, à condition qu'il/elle ne bénéficie pas déjà d'une rémunération à charge de l'Etat, d'une Région ou d'une administration décentralisée.

Procédure de désignation

Les candidatures peuvent être déposées auprès du Secrétariat du Conseil de l'Environnement **au plus tard le 31/07/2022** par e-mail à l'adresse suivante : info@cerbc.brussels ou par courrier à l'adresse suivante :

Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC)
A l'attention de Monsieur Serge Kempeneers - Président
Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles

Le Gouvernement désignera le/la Vice-Président(e) du Conseil de l'Environnement.

Personnes de contact :

- Marie Carette (FR) : marie.carette@cerbc.brussels
- Bertrand Ackerman (NL) : bertrand.ackerman@cerbc.brussels

###